

# AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS - R2

SYNTHÈSE DE  
GESTION

30/04/2021

OBLIGATAIRE ■

## Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **105,98 (EUR)**  
 Date de VL et d'actif géré : **30/04/2021**  
 Actif géré : **739,41 (millions EUR)**  
 Code ISIN : **FR0013275252**  
 Indice de référence : **Aucun**  
 Notation Morningstar "Overall" © : **5**  
 Catégorie Morningstar © :  
**GLOBAL BOND - EUR HEDGED**  
 Nombre de fonds de la catégorie : **471**  
 Date de notation : **30/04/2021**  
 Derniers Coupons : **0,88**



## Objectif d'investissement

L'objectif du fonds consiste à sélectionner des obligations vertes dites "green bonds" qui respectent les critères Green Bonds Principles et dont les projets financés ont un impact positif mesurable sur la transition énergétique et écologique (d'après une analyse interne effectuée par la société de gestion sur les aspects environnementaux des projets).

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice "Barclays MSCI Global Green Bond Index" (coupons réinvestis) couvert en euros. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.

## Profil de risque et de rendement (SRRI)



À A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

À A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.



## Performances

### Evolution de la performance (base 100) \*



A : Reprise de l'historique de performances du FCP Amundi Impact Green Bond part R2

### Performances glissantes \*

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
31/12/2020	31/03/2021	29/01/2021	30/04/2020	30/04/2018	-	04/09/2017	
<b>Portefeuille</b>	-2,63%	-0,02%	-2,04%	2,21%	9,81%	-	8,36%

### Performances calendaires (1) \*

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Portefeuille</b>	6,18%	6,40%	-1,20%	-	-

### Indicateurs

	Portefeuille
<b>Sensibilité <sup>1</sup></b>	7,16
<b>Notation moyenne</b>	BBB
<b>Taux de rendement</b>	0,77%
<b>SPS</b>	5,49%
<b>Spread moyen <sup>2</sup></b>	89
<b>Nombre de lignes</b>	223

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

<sup>2</sup> Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

### Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	2,56%	4,04%	-
<b>Ratio de Sharpe</b>	1,05	0,89	-

### Analyse des rendements

	Depuis le lancement
<b>Baisse maximale</b>	-7,42%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	133
<b>Moins bon mois</b>	03/2020
<b>Moins bonne performance</b>	-4,57%
<b>Meilleur mois</b>	04/2020
<b>Meilleure performance</b>	2,84%

OBLIGATAIRE ■

\* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Commentaire de gestion

L'optimisme semble bel et bien s'être emparé des marchés. Les indices actions établissent de nouveaux records aux US tandis qu'en Europe, l'ascension, bien que moins spectaculaire, ne semble pas s'arrêter. Malgré ce fort appétit pour les actifs risqués, les marchés obligataires se maintiennent, portés essentiellement par l'engagement sans faille des Banques Centrales à maintenir des conditions de financement favorables.

Aux Etats-Unis, lors du dernier FOMC, la FED a rassuré les marchés sur un potentiel resserrement des conditions monétaires. Malgré des chiffres économiques bien orientés et une inflation ayant atteint 2.6% en mars, J.Powell a réaffirmé que la priorité était un retour à la normale du marché de l'emploi, condition nécessaire pour une inflation pérenne (non liée à des effets techniques) et un éventuel « tapering ». L'effet des bons chiffres économiques (PIB à +6.4% vs T4 2020) sur les taux US ont donc été compensés par le maintien d'un ton ultra accommodant conduisant à un retracement du 10ans US de 7 bps à 1.63% après une hausse de 83 bps sur le 1er trimestre. La reprise économique en Europe se fait de manière bien plus disparate, poussant la BCE à réellement intégrer les effets de cette fragmentation dans le pilotage de sa politique monétaire. Bien qu'affichant une contraction de -0.6 % sur le 1er trimestre en zone Euro, les chiffres ont plutôt surpris positivement compte tenu de mesures de restrictions toujours en vigueur sur la période.

Les taux longs européens continuent de valoriser, chaque mois un peu plus, un retour à la normale alors que la Banque Centrale continue de faire pression sur les parties courtes des courbes. En conséquence, les pentes des courbes continuent d'augmenter, le 10 ans allemand a progressé de +9bps sur le mois alors que le taux 2 ans est resté stable à -0.69%...

Comme attendu, sur le mois d'avril, l'inflation totale en zone Euro progresse à 1.6% (en glissement annuel) en raison d'effets de base et à la remontée des prix du pétrole. En revanche l'inflation sous-jacente ressort en baisse à 0.8% (vs 0.9% le mois précédent). Dans ce contexte, les anticipations d'inflation ayant déjà intégré ces effets techniques sont restées globalement stables sur le mois des deux côtés de l'Atlantique. Les anticipations d'inflation US à 5 ans dans 5 ans s'établissent fin avril à 2.41% contre 1.55% pour les anticipations d'inflation EUR à 5 ans dans 5 ans.

Sur le front du crédit, les primes de risques se sont resserrées, a fortiori sur les plus haut bêta et de maturité intermédiaire 5-10ans. Le sentiment optimiste des investisseurs, alimenté par des données économiques plus solides, le soutien renouvelé des banques centrales et les bons résultats des entreprises publiés au cours de la saison des bénéfices, a profité aux segments les plus risqués de l'univers obligataire.

Le fonds a d'ailleurs surperformé son indice sur le mois du fait de notre allocation crédit, notamment notre sur-pondération sur le secteur des Foncières qui s'est particulièrement distingué sur la période. En absolu, la performance du crédit a compensé l'impact négatif de la remontée rampante des taux.

Au cours du mois, nous avons continué à réduire l'exposition au risque de taux car le risque semble bien asymétrique d'ici la fin de l'année avec des chiffres d'activité et d'inflation attendus en hausse significative et avons gardé notre positionnement « en risque » sur le segment du crédit.

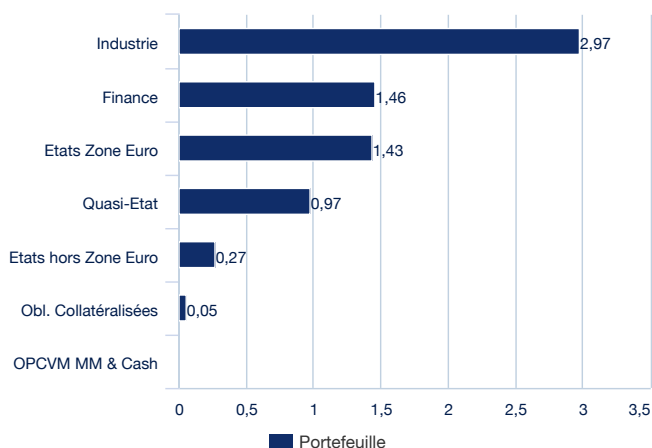
Le marché primaire a été assez peu dynamique sur le mois, et ce en particulier sur le segment des obligations vertes. Nous n'avons ainsi participé qu'à quelques nouvelles obligations et nous sommes concentrés sur le marché secondaire pour réaliser des arbitrages et continuer de réduire notre exposition au segment très long du crédit.

Pour l'avenir, nous restons cependant particulièrement positifs sur le crédit étant donné le déséquilibre favorable entre l'offre et la demande, les bons résultats économiques couplés à l'amélioration des fondamentaux des entreprises et la baisse des taux de défaut. Les flux devraient rester soutenus car aucune alternative viable ne semble émerger dans l'univers obligataire. La dynamique positive des notations devrait également contribuer à la performance globale de la classe d'actif.

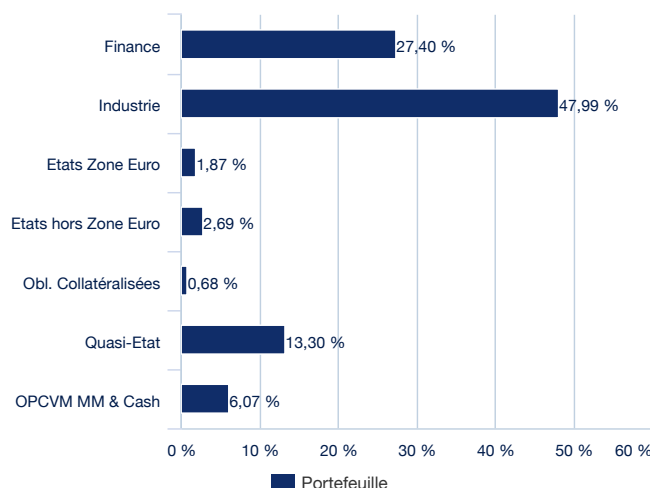
L'indicateur d'impact du portefeuille a augmenté sur le mois. Il se fixe désormais à 429 tCO2 par millions d'euros investis.

Répartition par secteur

En sensibilité



En pourcentage d'actif \*

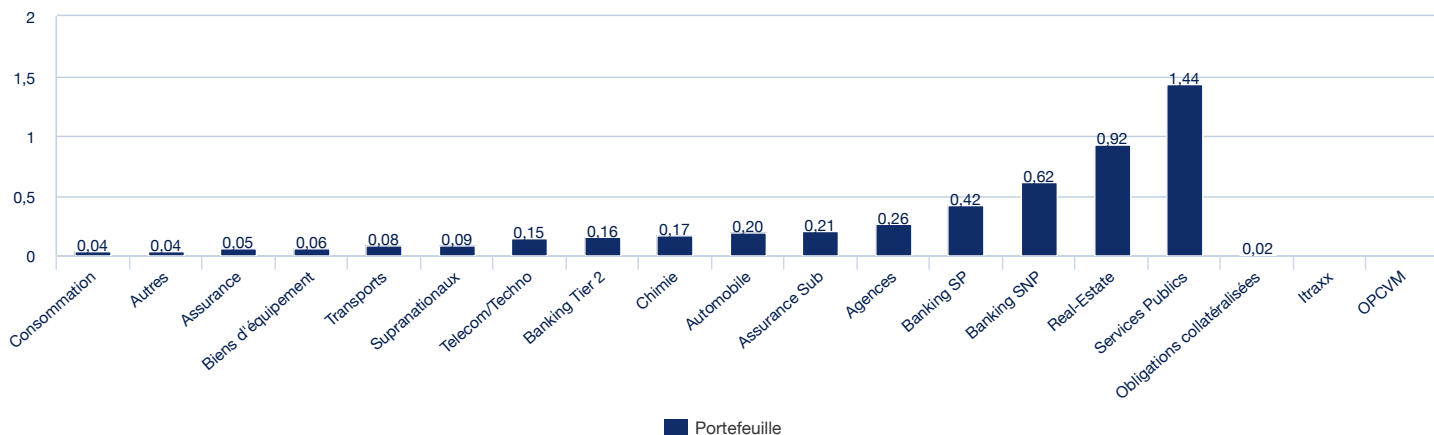


Dérivés inclus

\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

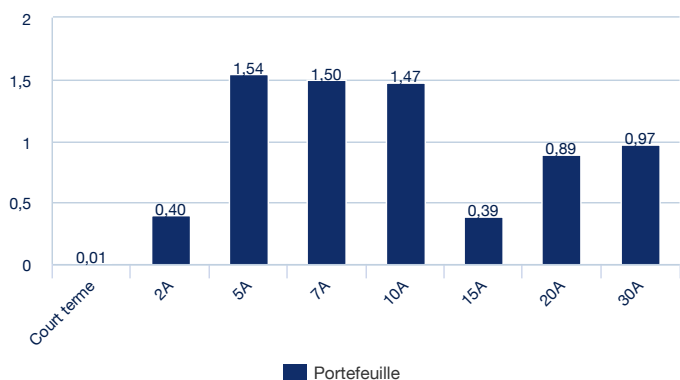
OBLIGATAIRE ■

Allocation sectorielle en SPS (%)

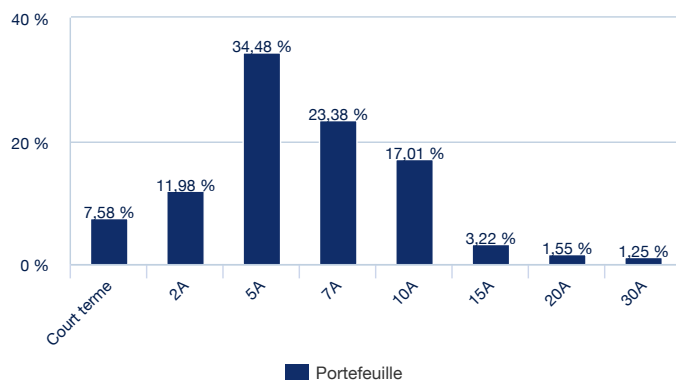


Répartition par maturités

En sensibilité



En pourcentage d'actif \*

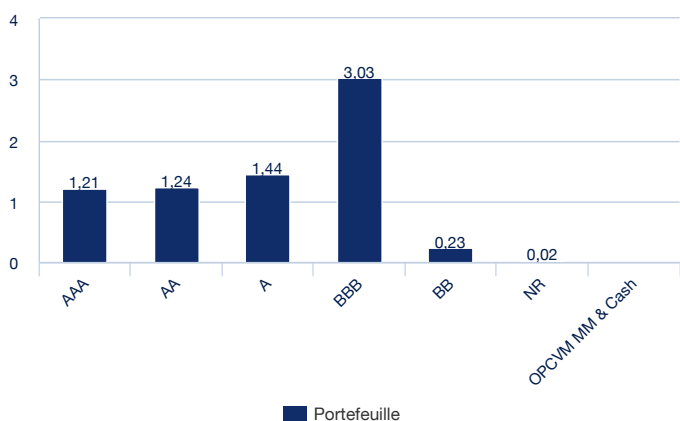


Dérivés inclus

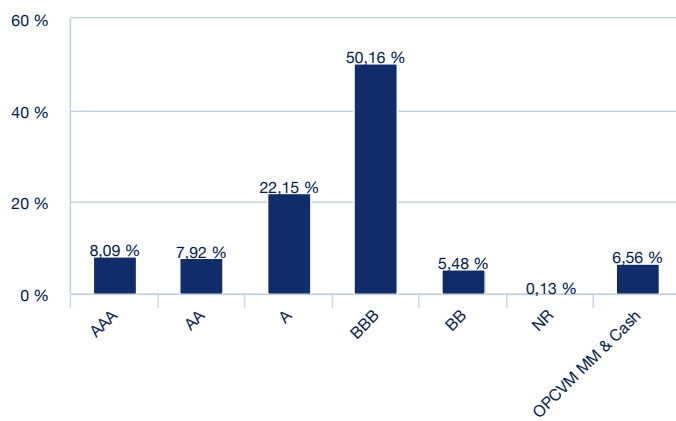
\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par notation

En sensibilité



En pourcentage d'actif \*



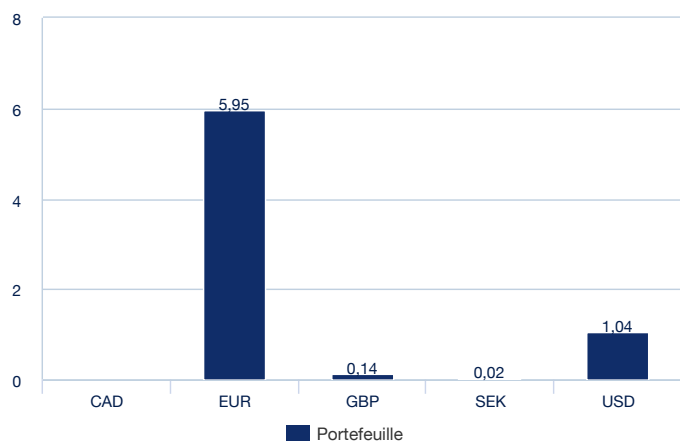
Dérivés inclus

\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

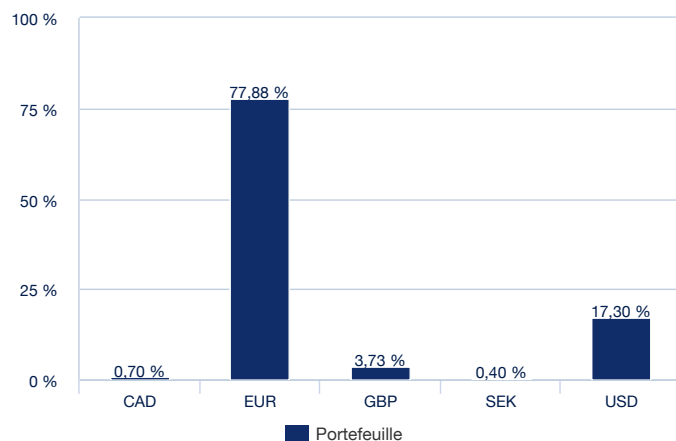
Répartition par devise

## OBLIGATAIRE ■

## En sensibilité



## Répartition par devise en pourcentage d'actif



	Ecart (P - I)
<b>Principales surpondérations</b>	
Services Publics	-
Banking SNP	24,85%
Real-Estate	12,70%
Banking SP	12,15%
Supranationaux	10,56%
	7,33%
<b>Principales sous-pondérations</b>	
	-

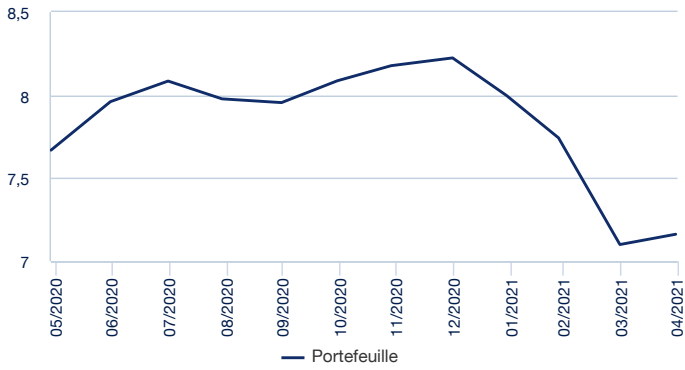
## Les principaux émetteurs

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille	SPS Indice
<b>Emetteurs Etats</b>					
	-	-	-	-	-
CHILE	Etats hors Zone Euro	1,44%	0,17	0,15%	-
FRANCE	Etats Zone Euro	0,90%	0,59	0,19%	-
HONG KONG	Etats hors Zone Euro	0,70%	0,06	0,01%	-
BELGIUM	Etats Zone Euro	0,50%	0,06	0,01%	-
ITALIAN REPUBLIC	Etats Zone Euro	0,47%	0,09	0,14%	-
HUNGARY (REPUBLIC OF)	Etats hors Zone Euro	0,29%	0,04	0,04%	-
SWEDEN	Etats hors Zone Euro	0,27%	0,02	0,00%	-
<b>Emetteurs hors Etats</b>					
	-	-	-	-	-
ENGIE SA	Industrie	3,41%	0,21	0,20%	-
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	Industrie	3,29%	0,10	0,14%	-
ING GROEP NV	Finance	2,33%	0,11	0,10%	-
ASIAN DEVELOPMENT BANK	Quasi-Etat	2,13%	0,12	0,02%	-
DE VOLKSBANK NV	Finance	1,86%	0,10	0,11%	-
BNP PARIBAS SA	Finance	1,86%	0,09	0,07%	-
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Industrie	1,81%	0,07	0,12%	-
UPM-KYMMENE OYJ	Industrie	1,69%	0,14	0,12%	-
INTESA SANPAOLO SPA	Finance	1,48%	0,08	0,08%	-
TENNET HOLDING BV	Industrie	1,47%	0,12	0,14%	-
CTP NV	Industrie	1,34%	0,04	0,05%	-
E ON SE	Industrie	1,34%	0,10	0,07%	-
ERG SPA	Industrie	1,32%	0,07	0,06%	-
ORSTED AS	Industrie	1,24%	0,08	0,07%	-
BIRD - IBRD	Quasi-Etat	1,22%	0,06	0,01%	-

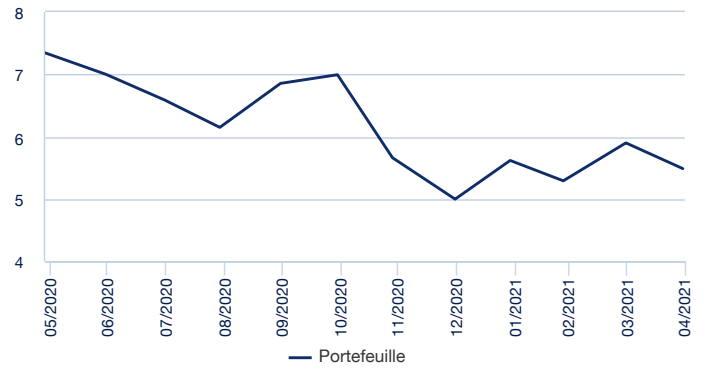
## Indicateurs de risque historique

OBLIGATAIRE ■

En sensibilité



SPS (%)



## OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales

Forme juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	31/01/2019
Date de création de la classe	31/01/2019
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	FR0013275252
Code Reuters	LP68535565
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,41% (prélevés)
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	16/11/2016: Aucun

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

OBLIGATAIRE ■

Lexique Green Bonds

Répartition Green Bonds

Les obligations « Green bonds » ont pour objectif de financer des projets qui comportent un bénéfice environnemental (énergies alternatives, efficacité énergétique, contrôle et la prévention de la pollution, infrastructures durables de traitement de l'eau, construction de bâtiments à haute qualité environnementale ou aux autres activités aux impacts environnementaux positifs).

Par ailleurs, les documents réglementaires doivent décrire précisément les critères et méthodologies mises en œuvre afin de procéder à l'investissement dans les projets éligibles tout en assurant un niveau de transparence suffisant :

- 1 - liste des projets éligibles
- 2 - critères d'éligibilité utilisés et objectifs environnementaux
- 3 - gestion ad hoc et déploiement des fonds levés
- 4 - rapports d'activité dédiés

Impact

Emissions évitées :

« Estimation des émissions qui auraient été libérées si une certaine intervention ou une certaine mesure n'avait pas eu lieu. Par exemple, le recours à l'isolation dans les locaux peut réduire la consommation de gaz pour chauffer l'immeuble, ce qui permet de réduire ses émissions de GES.[...] Afin de déterminer le niveau d'émissions évitées grâce à l'utilisation de certains biens ou services, il convient tout d'abord de déterminer quel aurait été le niveau d'émissions en cas de non-utilisation desdits biens ou services. Ce niveau est le niveau de base. Les émissions évitées représentent la différence entre le niveau de base et le niveau d'émissions de GES atteint en ayant recours aux biens ou services. »\*

\* Source : CDP

Mesure de l'impact :

Tonnes équivalent CO2 (tCO<sub>2</sub>e) par million investi (dans la devise du portefeuille)

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, États ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



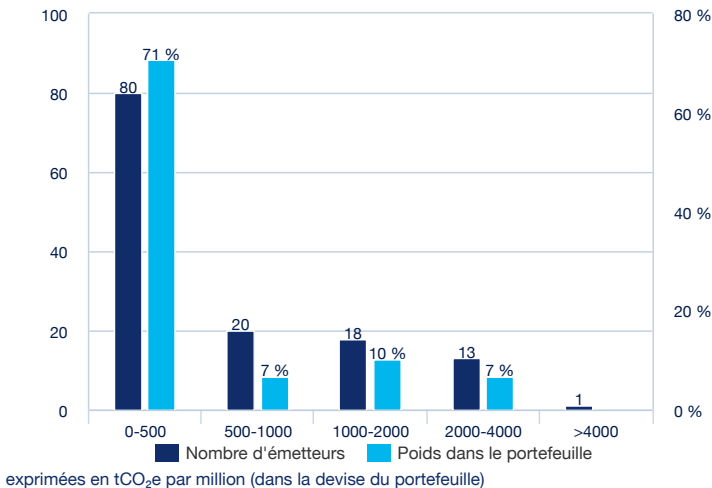
Reporting Impact

Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées \*

Emissions évitées par million € investi par an	tCO <sub>2</sub> e
	428,55

\* Calcul effectué sur les titres green bond du portefeuille, basé sur les données disponibles

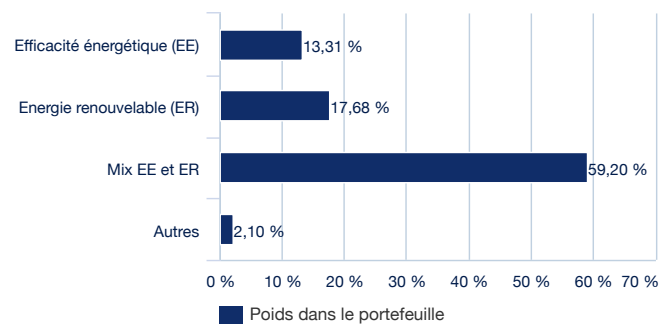
Répartition par tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par obligation



Poids Green Bonds

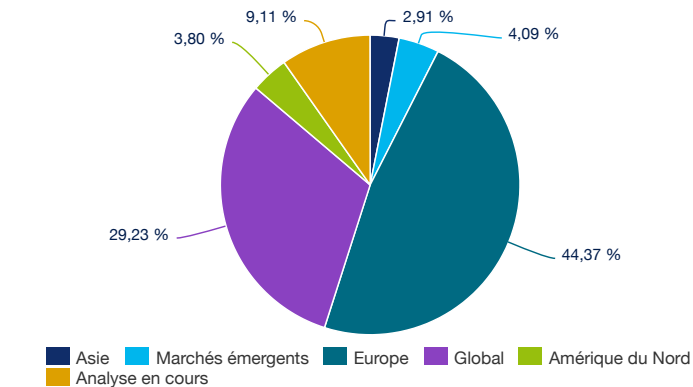
Green Bonds	Poids dans le portefeuille
	94,48%

Répartition par type de projet



- Energie renouvelable :** Plus de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets ER
- Efficacité énergétique :** Plus de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets EE
- Mix :** Plus de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets RE et EE
- Autres :** Moins de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets RE et EE et plus de 50% du produit ont été alloués à d'autres types de projet (eau, déchets, etc.)

Répartition géographique



Répartition par notes ESG du portefeuille

